

**VILLE  
 DE  
 MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 27

**Étaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Monsieur GUEHERY Francis, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur SCHALLER Michel, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT

**Étaient absents et excusés** : Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, Monsieur Clément CONROUX, Conseiller Municipal

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Romuald DUDA, adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT, Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI

**Secrétaire de séance** : Virginie Gellenoncourt

Convoqués le :  
21/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210427-2021-30DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

**POINT 2021-30- Tarifications périscolaires maternelle et primaire 2021/2022**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

**1. Repas normaux**

Pour l'année scolaire 2021/2022, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs périscolaires « maternelle et primaire » et ce malgré l'augmentation du coût de fonctionnement du périscolaire. Les conditions suivantes sont établies selon le quotient familial mensuel calculé en euros.

TARIFS MATERNELLE	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille à 9h					
	Moulois			Non Moulois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
<i>Tarifs en euros</i>	<b>Base</b>	<b>-12%</b>	<b>-30%</b>	<b>Base</b>	<b>-12%</b>	<b>-30%</b>
<b>Matin / 7h30 – 8h30</b> lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,99	1,75	1,39	2,98	2,62	2,09
<b>Midi / 12h – 14h</b> lundi, mardi, jeudi, vendredi	7,78	6,84	5,45	8,63	7,60	6,04
<b>Soir / 16h30 – 18h30</b>	3.92	3.45	2.74	5.88	5.18	4.12
	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)					
	Moulois			Non Moulois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
<i>Tarifs en euros</i>	<b>Base</b>	<b>-12%</b>	<b>-30%</b>	<b>Base</b>	<b>-12%</b>	<b>-30%</b>
<b>Matin / 7h30 – 8h30</b> lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,98	2,62	2,09	4,47	3,93	3,13
<b>Midi / 12h – 14h</b> lundi, mardi, jeudi, vendredi	11,67	10,27	8,17	12,95	11,39	9,07
<b>Soir / 16h30 – 18h30</b>	5.88	5.18	4.12	8.82	7.77	6.17

**TARIFS PRIMAIRE**

		INSCRIPTION A L'AVANCE					
		Au plus tard la veille à 9h					
		Mouloinois			Non Mouloinois		
		801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
<i>Tarifs en euros</i>		Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<b>Matin / 7h30 – 8h30</b>	<b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	1,41	1,24	0,99	2,12	1,87	1,48
<b>Midi / 12h – 14h</b>	<b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	6,36	5,60	4,45	7,06	6,21	4,94
<b>Soir / 16h30 – 18h30</b>		3,03	2,67	2,12	4,55	4,00	3,19
		INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
		Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)					
		Mouloinois			Non Mouloinois		
		801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
<i>Tarifs en euros</i>		Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<b>Matin</b>	<b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	2,12	1,87	1,48	3,18	2,80	2,23
<b>Midi</b>	<b>lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	9,54	8,40	6,68	10,59	9,32	7,41
<b>Soir / 16h30 – 18h30</b>		4,55	4,00	3,19	6,82	6,00	4,77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210429\_20210429-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

**2. Situations exceptionnelles**

- a. En cas de crise sanitaire : dans le cas où le contexte sanitaire ne permettrait pas de fournir aux enfants un repas chaud, la commune propose la continuité du service de garde pendant le temps de la pause méridienne sans fourniture de repas.
- b. En cas de panier repas : dans le cas où un enfant présenterait des allergies alimentaires (sous Protocole d'Accueil Individualisé P.A.I.) ne lui permettant pas de manger les repas chauds servis par notre prestataire, et que la famille propose de fournir un panier repas.

**TARIFS MATERNELLE**

		INSCRIPTION A L'AVANCE					
		Au plus tard la veille à 9h					
		Mouloinois			Non Mouloinois		
		801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
<i>Tarifs en euros</i>		Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<b>Midi / 12h – 14h</b>		3,54	3,12	2,48	4,39	3,86	3,07
		INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
		Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)					
		Mouloinois			Non Mouloinois		
<i>Tarifs en euros</i>		Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
<b>Midi / 12h – 14h</b>		7,43	6,54	5,20	8,71	7,66	6,10

TARIFS PRIMAIRE	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille à 9h					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
Tarifs en euros	Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
Midi / 12h – 14h	2,01	1,77	1,41	2,71	2,38	1,90
	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
Tarifs en euros	Base	-12%	-30%	Base	-12%	-30%
Midi / 12h – 14h	5,19	4,57	3,63	6,24	5,49	4,37

### 3. Repas de régime

Dans le cadre d'un accueil d'enfants en situation d'allergies alimentaires et sous Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) et qu'il soit interdit pour la famille d'apporter les repas, la Commune propose un menu adapté appelé menu NÂTAMA.

Il convient d'adapter la tarification applicable pour les repas de régime par rapport au coût proposé par le fournisseur et ce, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, selon les modalités suivantes :

- Inscription 7 jours au préalable au 1<sup>er</sup> jour de fréquentation
- 14,46 € par plateau repas
- 15,46 € par plateau repas dernière minute

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPLIQUE** les tarifs ci-dessus.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
 POUR EXTRAIT CONFORME  
 MOULINS-LES-METZ, le 27/04/2021



Le Maire,  
 Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210427-2021-30DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021